



03007986

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de
le - 9 - 01 - 2003

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale
→ n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés
→ n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles
→ n°

2. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷ "CARROSSERIE DE WAIMES S.P.R.L."

3. Forme juridique (en entier)

▷ Société Privée à Responsabilité Limitée

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

▷ à 4950 Waimès, Rue de Malmedy

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

▷ Verviers n° 63.804

3. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national
des personnes morales [T.V.A. non assujetti]

▷ BE 446.344.114

7. Objet de l'acte

▷ Suppression de la valeur nominale des parts sociales -
Conversion du capital en Euro - Refonte intégrale des
statuts - Nomination d'un deuxième gérant

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux
annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections;
il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé;
utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages sup-
plémentaires, établies sur papier libre, tant en
respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm
selon le modèle tenu à la disposition des intéressés
au greffe des tribunaux de commerce

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de
la société privée à responsabilité limitée
"CARROSSERIE DE WAIMES S.P.R.L.", ayant son
siège social à 4950 Waimès, Rue de Malmedy, inscrite au
registre du commerce de Verviers sous le numéro 63.804,
tenu devant Erwin MARAITE, docteur en droit, notaire à
la résidence de Malmedy, notaire-gérant de la société
civile ayant emprunté la forme d'une société privée à
responsabilité limitée "Erwin MARAITE, Notaire", le
vingt-sept décembre deux mil deux, "Enregistré à
Stavelot, le six janvier deux mil trois, volume 416, folio
31, case 19, six rôles un renvoi au droit de vingt-cinq
Euro (25 €) par Madame S. BERGS", il résulte que les
résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité des
voix:

PREMIÈRE RÉOLUTION :

L'assemblée a constaté que le siège social de la société
est établi à l'adresse actuelle suivante : 4950 Waimès, rue
de Malmedy n° 5.

DEUXIÈME RÉOLUTION :

L'assemblée a décidé de supprimer la valeur nominale

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation : 422439

Numéro du compte : 248-0085000-58

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page.

des titres et de convertir les sept cent cinquante (750) parts sociales existantes d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000 BEF) en sept cent cinquante (750) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée a décidé de convertir le capital social de sept cent cinquante mille francs belges (750.000 BEF) en dix-huit mille cinq cent nonante-deux Euro un Cent (18.592,01 €).

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée a décidé de remplacer le texte existant des statuts et ce pour les mettre en concordance avec les résolutions prises et avec les nouvelles dispositions du Code des Sociétés.

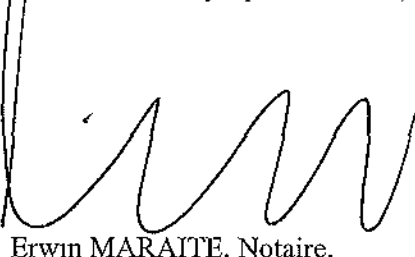
CINQUIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée a décidé d'augmenter le nombre des gérants à deux et de se nommer lui-même en qualité de deuxième gérant de la société pour une durée non limitée. La représentation de la société se fera conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts.

SIXIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée a conféré à la gérance tous pouvoirs aux fins d'exécution des résolutions qui précèdent, et à Monsieur MARICHAL Didier, domicilié à 4950 Waimès, rue du Fayais n° 13 avec faculté de substitution, tous pouvoirs aux fins d'opérer la modification nécessaire auprès du registre du commerce.

Pour extrait analytique conforme;

Erwin MARAITE, Notaire.

Déposés en même temps : une expédition du procès-verbal et les statuts coordonnés